

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.11.03 Convocation du 20.11.2003

Compte rendu affiché le 28 Novembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : TARIFS STATIONNEMENT
DES NOMADES**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA,
M. GONDELAUD, Mme ZUILLI, M. CHRETIN, Mme PERRIN, MM. FORGET,
MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT.

M. MEYER par M. POINT - Mme WYMANN par Mme BROSSARD M.
GOSSET par M. CHATUT - Mme DESVIGNES par Mme GUERIN

Absents représentés :

Absents excusés : M. FERNANDES, Mme LABASOR.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux Finances rappelle à l'assemblée l'Arrêté Municipal fixant les conditions dans lesquelles quelques places pouvaient être proposées aux Gens du Voyage, sur le terrain de la Route du Parc.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Maintient qu'à compter du **1^{er} Janvier 2004** chaque caravane autorisée à stationner par l'Autorité Municipale paiera un droit de place journalier de **1,70 Euros** dont l'encaissement sera assuré par le Régisseur de Recettes nommé à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 novembre 2003

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 19 décembre 2003
- de la publication le 20 décembre 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 19 décembre 2003